



Extract of CIDR
<https://cidr.org/Appui-a-l-Association.html>

Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation

- Références - Travaux d'études et de recherche - Institutions de microfinance -

Publication date: jeudi 8 juillet 2004

Description:

Ce rapport de mission dresse le bilan d'une étude participative réalisée au Mali portant sur les besoins en formation en matière de microfinance.

Copyright © CIDR - Tous droits réservés

Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation

Auteur : Chao-Béroff R., Traoré A., Wampfler B.

Titre : Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation

Sujet : Ce rapport de mission dresse le bilan d'une étude participative réalisée au Mali portant sur les besoins en formation en matière de microfinance. La mission a conduit à la formulation de cinq modules de formation, leur mise en oeuvre faisant l'objet d'un calendrier trimestriel pour 2002 et 2003.

Date de publication Septembre 2001

Financement Weidemann Associates

L'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali (APIM), appuyée par Weidemann Associates, s'est engagée au niveau national dans l'organisation de modules de formation à la microfinance. Dans ce cadre, le CIDR a réalisé une mission de 4 mois pour assister l'APIM dans l'élaboration de son plan d'action de formation pour 2002-2003 et dans le choix des modules. L'objectif opérationnel des formations est de renforcer les capacités professionnelles des membres de l'APIM en vue de favoriser la progression des institutions de microfinance (IMF) vers l'institutionnalisation.

Ce rapport présente les résultats obtenus au cours de cette mission, organisée selon une approche participative. En effet, les responsables de l'APIM, les IMF-membres (24 au total) et les partenaires au développement ont interagi pour établir :

- ▶ l'état de l'offre et de la demande de formation en microfinance au Mali ;
- ▶ la stratégie et la politique d'intervention de l'APIM ;
- ▶ le plan d'action de formation de l'APIM en 2002 et 2003.

Concernant l'offre étrangère en formation à la microfinance, six instituts assurant ont été identifiés, les enseignements s'adressant principalement aux cadres des IMF. Au niveau national, près de 100 modules de formation ont été dénombrés : émanant de l'APIM, des organisations de développement partenaires et de six des IMF-membres, ils ciblent les divers types d'acteurs de la microfinance (cadres dirigeants, membres, organisations paysannes, etc.) Mais une vingtaine de thèmes ne sont pas couverts par cette offre. Les consultants de la mission et un cabinet d'audit malien ont donc élaboré des modules de formation relatifs à cinq thèmes apparus comme prioritaires :

- ▶ l'institutionnalisation des IMF ;
- ▶ tableau de bord pour élus ;
- ▶ l'analyse d'impact des IMF ;
- ▶ les systèmes d'information et de gestion ;
- ▶ le contrôle interne.

Ces modules sont exposés en annexe du rapport.

Appui à l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali pour l'élaboration de sa stratégie et son plan d'action de formation

Le document énonce aussi les bases stratégiques de l'intervention de l'APIM. En premier lieu, il faut préciser que les formations sont destinées aux seules IMF-membres, sur le principe d'une participation aux coûts. L'APIM est propriétaire des modules et peut décider d'en acquérir certains existant au niveau des IMF. Les formations peuvent se dérouler à Bamako mais aussi dans les régions où sont basées les structures-membres. Un contrôle de qualité des formations doit être réalisé systématiquement en amont. Enfin, les échanges entre IMF peuvent être favorisés par l'APIM.

Au final, le rapport présente le plan d'action pour 2002 et 2003. Il s'agit d'un calendrier trimestriel visant trois résultats opérationnels :

- ▶ la mise en place d'un dispositif de formation fonctionnel ;
- ▶ la formation des cadres dirigeants et les cadres intermédiaires au contrôle et au plan d'affaire ;
- ▶ la formation des élus de niveau 1 et les agents à l'institutionnalisation et à l'analyse et à la gestion du crédit.